



VILLE DE LIEGE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 9 SEPTEMBRE 2013

PRESIDENCE DE M. WILLY DEMEYER, BOURGMESTRE

La séance est ouverte à 18h44'.

36 membres sont présents : MM. FIRKET Michel, de LAMOTTE Michel, Mme YERNA Maggy, MM. MIKLATZKI Raphaël, SCHROYEN André, STASSART Pierre, Mmes DEFRAIGNE Christine, FERNANDEZ FERNANDEZ Julie, LAMBERT Marie-Claire, M. GILISSEN Pierre, Mmes SHABAN Fatima, ERNST de la GRAETE Brigitte, M. HUPKENS Jean Pierre, KRETTELS Guy, MARCOURT Jean-Claude, LEONARD Roland, DREZE Benoît, Mme NIKOLIC Diana, MM. BOUSETTA Hassan, BOUGNOUCH Mohammed, DREZE Fabrice, Mme FRAIPONT Elisabeth, M. PETERS Michel, Mmes FRISEE Nathalie, BLAVIER Géraldine, MM. HEDEBOUW Raoul, FAWAY Michel, SCHREUER François, MARNEFFE Jacques, MANIGLIA Giuseppe, MARAITE Louis, GILLIS Marc, BOVY Sébastien, Mme LECRON Sophie, MM. le BUSSY Quentin, et DEMEYER Willy.

Sont également présents : M. MANTOVANI Serge, Directeur général adjoint, M. BEAUPERE Christian, Chef de corps de la police locale pour l'examen des points relatifs à la Zone de Police.

13 membres sont absents : MM. EMONTS Claude, GODEAUX Jean-Géry, CHAMAS Fouad, Mmes WEGIMONT Corinne, HEINDRICHS Bénédicte, M. AYDOGDU Mehmet, Mme DE KEYSER Véronique, Mme SCHLITZ Sarah, M. BONJEAN Jean-Paul dont quatre sont excusés à savoir, MM. GOFFIN Jean-Pierre, FORET Gilles, Mmes DELVAUX Anne, NEUPREZ Audrey.

LE CONSEIL :

Sauf stipulation contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des suffrages et, en outre, au scrutin secret dans tous les cas visés par les articles L1122-27et L1122-28 du code de la démocratie locale et de la décentralisation.

La numérotation figurant ci-après correspond à celle de l'ordre du jour.

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2013

SEANCE PUBLIQUE

1.

Entend les interpellations de Mme Christine DEFRAIGNE, MM. Benoit DREZE, et François SCHREUER à propos de la tour des finances ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

(M. Jean-Paul BONJEAN, Mehmet AYDOGDU et Mme Sarah SCHLITZ entrent en séance : 39 présents).

Entend une interpellation de Mme Diana NIKOLIC à propos du développement du site de la Boverie ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de Mme Brigitte ERNST de la GRAETE à propos de la rénovation du MAMAC ainsi que la réponse de MM. le BOURGMESTRE, Jean Pierre HUPKENS et Roland LEONARD.

Entend une interpellation de Mme Géraldine BLAVIER à propos des offres culturelles et sportives pour les jeunes en soirée ainsi que la réponse de MM. le BOURGMESTRE et Jean Pierre HUPKENS.

Entend une interpellation de Mme Sarah SCHLITZ à propos du développement des sports et loisirs de qualité dans l'espace ainsi que la réponse de M. Roland LEONARD.

(Mme Corinne WEGIMONT entre en séance : 40 présents).

Entend une interpellation de M. Pierre GILISSEN à propos de la collection de 300 oeuvres constituées par l'architecte liégeois Charles VANDENHOVE à l'Université de Gand ainsi que la réponse de M. Jean Pierre HUPKENS.

Entend une interpellation de MM. Raphael MIKLATZKI, Fabrice DREZE, Louis MARAITE, Michel PETERS à propos du Royal Football Club Liégeois ainsi que la réponse de M. Roland LEONARD.

Entend une interpellation de M. Michel de LAMOTTE à propos du deuxième forum mondial de la langue française que Liège organisera ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

(Mme Bénédicte HEINDRICHS entre en séance : 41 présents).

Entend une interpellation de M. Quentin le BUSSY à propos de la sécurité et commerce dans le carré ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de Mme Sophie LECRON du nombre de places dans les crèches à propos de ainsi que la réponse de M. Pierre STASSART.

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2013

Entend une interpellation de M. Raoul HEDEBOUW à propos des restrictions budgétaires de la Ville ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

(MM. Jean-Géry GODEAUX et Claude EMONTS entrent en séance : 43 présents).

52.

Approuve la déclaration de politique locale en matière de logement pour la législature 2013-2018.

La délibération est adoptée par 25 voix pour, 9 voix contre et 9 abstentions.

2.

Prend connaissance de l'approbation, par l'Autorité de tutelle, du budget 2013 de la Zone de police au 25 juillet 2013.

3.

Passé un marché par procédure négociée sur simple facture acceptée en vue de l'acquisition d'un analyseur de trafic pour la Zone de police.

4.

Passé un marché par procédure négociée avec un prestataire déterminé en vue de la mise à niveau d'un radar de la Zone de police et de la souscription d'un contrat de maintenance full omnium pour une durée de 3 ans – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

5.

Passé un marché par procédure négociée sans publicité préalable en vue d'acquérir 20 tenues motocyclistes hiver pour la Zone de police – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

6.

Adhère au marché public ouvert lancé par la société anonyme de droit public « ASTRID » ayant pour objet d'offrir du matériel agréé aux services de secours et de sécurité en vue de l'acquisition de 101 radios portables (en ce compris les accessoires, la configuration, le montage et la formation) pour la Zone de police.

7.

Adhère au marché « stock » relatif à la fourniture de matériel électrique divers et d'appareils d'éclairage pour l'entretien des installations électriques pour les besoins de la Zone de police.

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2013

8.

Passe un marché par procédure négociée sans publicité préalable en vue d'acquérir un logiciel d'analyse de données téléphoniques – Décide de conclure un contrat de maintenance de ce logiciel pour une durée de 3 ans – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

9.

Passe un marché par procédure négociée sur simple facture acceptée en vue de l'acquisition de 3 armoires à 5 casiers fermant à clé pour la Zone de police.

10.

Décide d'acquérir, via le marché lancé par le SPF Personnel et Organisation, de 75 armoires vestiaires métalliques pour la Zone de police.

11.

Passe un marché par procédure négociée sur simple facture acceptée en vue de l'acquisition d'un système de séchage (type armoire chauffante) pour les vêtements et chaussures des membres opérationnels de la Brigade motocycliste de la Zone de police.

12.

Passe un marché par procédure négociée sans publicité préalable en vue d'acquérir 100 tenues de maintien de l'ordre pour la Zone de police – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

13.

Passe un marché « stock » en 7 lots par procédure négociée sans publicité préalable en vue d'acquérir des munitions spécifiques pour la Zone de police – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant fin le 31 décembre 2016.

14.

Passe un marché par voie d'adjudication ouverte en vue de la fourniture et de l'installation d'une solution de stockage destinée à sauvegarder les images des caméras de la Zone de police (en ce compris la formation à son utilisation et son contrat de maintenance full omnium d'une durée de 3 ans) – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

La délibération est adoptée par 34 voix pour, 9 voix contre et 0 abstention.

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2013

15.

Passé un marché par voie d'adjudication ouverte en vue de procéder à l'optimisation (3 ajouts, 1 déplacement et 5 remplacements) du réseau caméras de la Zone de police – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

La délibération est adoptée par 34 voix pour, 9 voix contre et 0 abstention.

16.

Décide d'acquérir, via le marché, lancé par le Service Public Fédéral Personnel et Organisation, de 71 sièges de bureau pour la Zone de police.

17.

Approuve les travaux modificatifs et supplémentaires apportés aux travaux de rénovation du 4ème étage du commissariat de « la Wallonie Liège-Centre ».

18.

Fixe le cadre administratif et logistique de niveau A de la Zone de police - fixation du mode de sélection.

19.

Adopte le nouveau règlement de police relatif aux chiens.

AJOURNE

20.

Modifie le règlement de police, relatif à la propreté publique et aux petites incivilités urbaines qui y portent atteinte, du 2 mai 2011.

La délibération est adoptée par 42 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

21.

Adopte les mesures complémentaires de circulation routière prises dans les divisions de police:

1. quai Godefroid Kurth :
création d'une zone avancée pour cyclistes, en direction du quai Sainte-Barbe.
2. rue Ransonnet :
 - création d'une piste cyclable, dans les deux sens de circulation
 - création de zones avancées pour cyclistes, en direction du pont Saint-Léonard ainsi qu'en direction du boulevard de la Constitution.

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2013

3. pont Saint-Léonard :
 - création d'une piste cyclable, dans un seul sens de circulation, en direction de la rue Ransonnet
 - création de zones avancées pour cyclistes, en direction de la rue Ransonnet.

La délibération est adoptée par 41 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

4. rue de Liège :
interdiction de stationnement, à hauteur de l'immeuble n° 91, sur une distance de 6 mètres.
5. rue Charles Gothier :
interdiction de stationnement le long du mur de l'école du Thier à Liège, en amont du carrefour avec le boulevard Ernest Solvay, sur une distance de 12 mètres, du lundi au vendredi, de 8h à 16h30.
6. rue des Champs :
interdiction de stationnement :
 - à hauteur des n°s 7 (après le garage) à 11 (partim), sur une distance de 17 mètres
 - à l'opposé de l'immeuble n°9, sur une distance de 5 mètres.
7. place Delcour :
division de la chaussée en deux bandes de circulation.
8. rue des Croix-de-Guerre :
suppression de la zone de stationnement réservé aux véhicules affectés aux transports scolaires existant à hauteur de l'immeuble n°4, sur une distance de 12 mètres.
9. rue de la Scierie :
 - suppression du stationnement alternatif par quinzaine
 - suppression de l'interdiction de stationnement existant à hauteur de l'immeuble n°52
 - suppression de l'interdiction de stationnement existant dans le tronçon compris entre la rue des Beaux-Arts et la rue Ernest Solvay, le long des immeubles à numérotation paire
 - interdiction de stationnement :
 - dans le tronçon compris entre le quai Timmermans et la rue des Beaux-Arts, du côté des immeubles à numérotation paire
 - dans le tronçon compris entre les rues des Beaux-Arts et Ernest Solvay, du côté des immeubles à numérotation impaire
 - création d'emplacements de stationnement réservé aux riverains :
 - entre les immeubles n°s19 et 27, sur une distance de 35 mètres
 - entre les immeubles n°s32 et 38, sur une distance de 25 mètres.
10. rue des Wallons :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°67, sur une distance de 6 mètres.

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2013

11. rue des Bedennes :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur des immeubles n^{os} 277-275, sur une distance de 6 mètres.
12. rue Méan :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n^o9, sur une distance de 6 mètres.
13. rue Sainte-Marguerite :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n^o395, sur une distance de 6 mètres.
14. rue Fond-Crahay :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n^o4, sur une distance de 6 mètres.
15. rue Lairesse :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n^o36, sur une distance de 6 mètres.

22.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des 12èmes provisoires concernant le service traiteur de la réception organisée dans le cadre de la visite royale, le 19 juillet 2013 à l'Hôtel de Ville.

La délibération est adoptée par 40 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

23.

Ratifie la décision du Collège communal, autorisant le dépassement des douzièmes provisoires concernant l'achat de gaufres aux fruits dans le cadre d'une rencontre entre des jeunes liégeois et des palestiniens de GAZA organisé par la Ville en date du 26 juin 2013.

AJOURNE

24.

Octroie une subvention directe à l'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES ET RESPONSABLES DES CAPITALES ET METROPOLES PARTIELLEMENT OU ENTIEREMENT FRANCOPHONES (A.I.M.F.).

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2013

25.

Ratifie la décision du Collège communal, autorisant le dépassement des douzièmes provisoires portant sur le service traiteur en date du 14 juillet 2013, dans le cadre d'une réception organisée à l'Hôtel de Ville pour la Fête Nationale Française.

AJOURNE

26.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant la location de 55 parapluies dans le cadre de la visite royale, le 19 juillet 2013.

AJOURNE

27.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant l'achat d'une gerbe à livrer le 28 août 2013 dans le cadre de la cérémonie d'hommage qui s'est rendue à l'occasion du 108^{ème} anniversaire de la naissance et du 78^{ème} anniversaire du décès tragique de Sa Majesté la Reine Astrid de Belgique à l'Hôtel de Ville.

28.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant, le dépassement des douzièmes provisoires portant sur la prise en charge d'un petit-déjeuner de travail, le 27 août 2013.

29.

Adopte la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES » relative à la manifestation « La Nocturne des Coteaux de la Citadelle » le samedi 5 octobre 2013 - octroi d'une subvention directe et indirecte opérateur à ladite A.S.B.L pour l'organisation de ladite manifestation.

30.

Adopte la convention à conclure avec l'ASBL « FESTIVAL INTERNATIONAL DU RIRE DE LIEGE » relative à l'organisation de la manifestation Festival International du Rire de Liège du 17 au 20 octobre 2013 - exonère de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et du budget global pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe et indirecte opérateur à ladite ASBL pour l'organisation de ladite manifestation.

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2013

31.

Décide d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. « LIEGE SPORT » pour l'année 2013.

32.

Ratife la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires en ce qui concerne l'engagement nécessaire afin de couvrir les frais, pour une deuxième partie de l'année 2013, relatifs au marché de mise à disposition d'un ordinateur central et associés.

33.

Décide d'acquérir, au cours de l'année 2013, de l'équipement et des services informatiques tels que WIFI, PC, portables, virtualisation de postes clients, extension de virtualisation de serveurs, augmentation de capacité de stockage, mise à niveau des systèmes d'exploitation liés à la virtualisation des postes clients, déploiement et rationalisation des outils de productivité bureautique, dans le cadre de la convention passée avec la centrale d'achats constituée par l'A.S.B.L. « GIAL ».

34.

Décide d'acquérir, au cours de l'année 2013, des services informatiques relatifs à l'Intranet et à la gestion des projets de développement informatique, dans le cadre de la convention d'adhésion au marché public relatif à l'hébergement externalisé de la Région wallonne passée entre la Ville de Liège et le Service Public de Wallonie.

La délibération est adoptée par 34 voix pour, 0 voix contre et 9 abstentions.

35.

Approuve les statuts de l'intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle (en abrégé « IMIO ») - adhésion à ladite intercommunale – autorise la libération de la souscription.

36.

Accepte la proposition de Belfius Banque S.A. relative à un nouveau contrat de facilité de prise ferme lié au programme d'émission de billets de trésorerie de la Ville - approbation des termes de la convention.

La délibération est adoptée par 41 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention.

37.

Fixe la limite des dépenses d'investissement à émarger au budget ordinaire par marché et par unité de bien.

38.

Emet un avis sur :

1. Le compte afférent à l'exercice 2008 de la Fabrique d'église St-Antoine et Ste-Catherine
2. Le budget afférent à l'exercice 2009 de la Fabrique d'église St-Antoine et Ste-Catherine
3. Le budget afférent à l'exercice 2011 de la Fabrique d'église de la Sainte-Famille
4. Le compte afférent à l'exercice 2011
 1. de la Fabrique d'église Notre-Dame du Mont Carmel
 2. de la Fabrique d'église Saint-Nicolas (St-Nicolas)
5. Le budget afférent à l'exercice 2013 de la Fabrique d'église Sainte-Marie des Anges
6. La 1ère modification budgétaire 2013 de la Fabrique d'église de l'Immaculée Conception
7. Le compte afférent à l'exercice 2012
 1. de la Fabrique d'église Saint-Georges
 2. de la Fabrique d'église Notre-Dame du Rosaire (Bressoux)
 3. de la Fabrique d'église Saint-Joseph (Grivegnée)
 4. de la Fabrique d'église Notre-Dame du Rosaire (Sclessin)
 5. de la Fabrique d'église Saint-Barthélemy
 6. de la Fabrique d'église Saint-Louis
 7. de la Fabrique d'église Saint-Léon
 8. de la Fabrique d'église Saint-Joseph (Jupille)
 9. de la Fabrique d'église Saint-Roch (Jupille)
 10. de la Fabrique d'église Saint-Martin
 11. de la Fabrique d'église Notre-Dame de la Visitation
 12. de la Fabrique d'église Sainte-Marie des Anges
 13. de la Fabrique d'église Saints-Victor et Léonard
 14. de la Fabrique d'église Saint-Martin (Ans)
 15. de la Fabrique d'église Saint-Vincent
 16. de la Fabrique d'église Saint-Joseph (Rocourt)
 17. de la Fabrique d'église de l'Immaculée Conception
18. de la Fabrique d'église Sainte-Walburge
- 19.

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2013

39.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires, en ce qui concerne l'engagement relatif à l'impression de 1.500 City Pass pour l'Office du Tourisme.

40.

Décide d'approuver le texte de la convention de mise à disposition de locaux sis rue Vivegnis, 71 à 4000 LIEGE à conclure avec l'ASBL CASAS.

41.

Vente publique d'une maison d'habitation sise rue Sainte-Walburge, 195, à 4000 LIEGE.

La délibération est adoptée par 26 voix pour, 17 voix contre et 0 abstentions.

42.

Décide d'acquérir un immeuble de rapport sis rue Cathédrale, 16 à 4000 LIEGE.

43.

Décide d'acquérir un immeuble de rapport sis rue Sainte-Marguerite, 30 à 4000 LIEGE.

44.

Vente publique d'un immeuble sis à Liège, rue de Steppes, 117, à 4000 LIEGE.
La délibération est adoptée par 26 voix pour, 17 voix contre et 0 abstention.

45.

Vente publique d'un immeuble de caractère, rue Fusch, 1, à 4000 LIEGE.
AJOURNE

46.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires en ce qui concerne l'engagement relative à la conception d'un projet d'illuminations festives de rues du centre de la Ville en 2012, 2013 et 2014.

47.

Passé un marché par procédure négociée constaté sur simple facture acceptée, pour la fourniture d'une machine à signer manuelle pouvant reproduire 2 modèles de signature

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2013

48.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de services, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à l'organisation de deux journées d'étude sur l'intelligence territoriale sollicitée par la Cellule de Gestion et Développement des Ressources Humaines du Département du Personnel.

49.

Modifie les articles 1, 14, 15, 35, 54, 58, 59 et 61 de la délibération du 25/11/96 fixant les conditions générales d'accès aux emplois en remplaçant les dénominations de Secrétaire communal par Directeur général, Secrétaire communal adjoint par Directeur général adjoint et Receveur communal par Directeur financier et adoption du texte coordonné repris en annexe comme nouvelles conditions générales d'accès applicables au personnel communal.

50.

Décide le transfert d'un subside en investissements au profit de la Régie foncière de stationnement et de services.

51.

Décide le transfert d'un subside en investissements au profit de la Régie foncière de stationnement et de services.

53.

Ratifie l'autorisation de dépasser les douzièmes provisoires en ce qui concerne l'engagement des frais d'inscription d'une Restauratrice de Musée au workshop «Assessing and managing risks to your collections» les 27 et 28 juin 2013 à Bruxelles.

54.

Décide :

- d'accepter la donation de Mme Béatrice LIBERT d'un livre d'artiste, à destination des collections communales et plus particulièrement celles de la BUC / Bibliothèque Ulysse Capitaine
- de rendre hommage à la générosité de la donatrice.

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2013

55.

Décide :

- d'accepter la donation de Mme Julien VENTER-GOFFARD de deux albums reliés cuir contenant une collection complète du journal «l'Illustration», à destination des collections communales et plus particulièrement celles de la BUC / Bibliothèque Ulysse Capitaine
- de rendre hommage à la générosité de la donatrice.

56.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de service en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de la facture relative à une visite guidée de la Bibliothèque des Rivageois, sollicitée par le service de la Lecture Publique

57.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un fournisseur en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de la facture portant sur une commande de matériel pour l'atelier de restauration du Grand Curtius.

58.

Décide de passer un marché par procédure négociée constaté sur simple facture acceptée pour la fourniture d'un traceur destiné au BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège.

59.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un fournisseur en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture portant sur une commande de matériel de droguerie, destiné au Grand Curtius.

60.

Octroie une provision de trésorerie destinée à couvrir le paiement urgent de cartes d'identification ministérielle et d'emblèmes Vigilis lors de l'engagement de nouvelles agentes de gardiennage, ainsi que les dépenses urgentes et indispensables liées à l'acquisition de petit matériel dans le cadre du montage et/ou démontage d'expositions temporaires, et de la sécurité des biens et des personnes.

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2013

61.

Décide d'adopter le texte de la convention à conclure avec l'A.S.B.L. «LES AMIS DU MUSEE D'ART RELIGIEUX ET D'ART MOSAN», relative à la copropriété d'une vue panoramique de Liège en 1814 prise de la Sauvenière vers le Mont Saint-Martin.

62.

Décide d'adopter le texte de la convention à conclure avec la Communauté française de Belgique relative à l'accès sur le portail des collections numérisées par la Communauté française de Belgique.

63.

Décide :

- d'accepter le legs de Mme Suzanne DELEUZE, à destination des collections communales
- de rendre hommage à la générosité de la donatrice.

64.

Décide :

- d'accepter le legs de Mme Fanny GERMEAU, à destination du Musée d'Art Wallon
- de rendre hommage à la générosité de la donatrice.

65.

Décide de passer un marché par procédure négociée, constaté sur simple facture acceptée, pour la fourniture de petit outillage destiné au Grand Curtius.

66.

Décide d'acquérir 3 téléviseurs LCD, 3 vidéo projecteurs et 3 lecteurs DVD destinés au Grand Curtius, dans le cadre du marché stock ayant pour objet la fourniture de matériel audiovisuel destiné à l'Enseignement communal liégeois.

67.

Décide d'octroyer une subvention directe classique (subvention culturelle) à l'A.S.B.L. «LES GRIGNOUX» pour l'année 2013.

68.

Décide d'octroyer une subvention directe classique (subvention générale) à l'A.S.B.L. «LES GRIGNOUX» pour l'année 2013.

69.

Décide :

- d'accepter le don de Mme Heike KELLER à destination des collections communales et plus particulièrement celles du BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège
- de rendre hommage à la générosité de la donatrice.

70.

Décide :

- d'accepter le don de M. Christiaan DIEDERICKS à destination des collections communales et plus particulièrement celles du BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège
- de rendre hommage à la générosité du donateur.

71.

Décide :

- d'accepter le don de Mme Caroline BRICMONT à destination des collections communales et plus particulièrement celles du BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège
- de rendre hommage à la générosité de la donatrice.

72.

Passé un marché par procédure négociée avec un prestataire déterminé pour l'installation d'un système LI-FI et la livraison de 50 tablettes LI-FI au Grand Curtius – adopte le cahier spécial des charges.

73.

Passé un marché par procédure négociée sans publicité préalable ayant pour objet la fourniture de vitrines destinées aux expositions organisées par le Grand Curtius – adopte le cahier spécial des charges.

74.

Passé un marché par procédure négociée avec un prestataire déterminé pour l'acquisition de 8 œuvres de Jacques Lizène – adopte le cahier spécial des charges.

75.

Passé un marché par procédure négociée avec un prestataire déterminé pour la fourniture d'un piano quart-queue d'occasion pour le Grand Curtius – adopte le cahier spécial des charges.

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2013

76.

Décide de passer un marché par procédure négociée sur simple facture acceptée pour la fourniture d'un bâti d'extension destiné à l'atelier de restauration du Grand Curtius.

77.

Décide de passer un marché pour la fourniture par procédure négociée sur simple facture acceptée d'une huile sur toile de l'artiste Eric DEPPEZ, destinée au BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège.

78.

Décide de passer un marché par procédure négociée sur simple facture acceptée pour l'acquisition d'une photographie de l'artiste Aniceto EXPOSITO LOPEZ, réalisée à partir d'un négatif radiographique destinée au BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège.

79.

Décide de passer un marché par procédure négociée sur simple facture acceptée pour la fourniture de cinq tableaux de l'artiste Thierry FALISSE destinés au BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège.

80.

Décide de passer un marché par procédure négociée sur simple facture acceptée pour la fourniture d'une photographie de l'artiste Michel TONNEAU destinée au BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège.

81.

Décide de passer un marché par procédure négociée sur simple facture acceptée pour la fourniture d'un appareil manuel à pulsation d'air chaud destiné à l'atelier de restauration du Grand Curtius.

82.

Décide de passer un marché par procédure négociée sur simple facture acceptée pour la fourniture d'un système de stockage sécurisé pour produits dangereux inflammables destiné à l'atelier de restauration du Grand Curtius.

83.

Passé un marché par procédure négociée sans publicité préalable ayant pour objet la fourniture de flèches de signalisation directionnelle pour le BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège – adopte le cahier spécial des charges.

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2013

84.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LES ASSOCIES» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

85.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «A LA COURTE ECHELLE / SEAC» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

86.

Décide d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. «ACADEMIE DE MUSIQUE GRETRY» pour l'année 2013.

87.

Décide :

- d'exonérer l'Association «AL BOTROULE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite Association pour l'année 2013.

88.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LE CHŒUR LES BENGALIS DE LIEGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

89.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «CENTRE CULTUREL ARABE EN PAYS DE LIEGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2013

90.

Décide :

- d'exonérer le «COMITE DE QUARTIER DE COINTE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique audit Comité pour l'année 2013.

91.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «COLLECTIF DU LION» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

92.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «COMPAGNIE ROGER DARTON VARIETES DE WALLONIE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

93.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LE COMPTOIR - PETITS EDITEURS ET METIERS DU LIVRE», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

94.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «GAMMA PHOTO CLUB» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

95.

Décide :

- d'exonérer l'Association «LIEGE LES ORGUES» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite Association pour l'année 2013.

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2013

96.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LIS MOI QUI TU ES» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

97.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «OUTREMEUSE PROMOTION» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

98.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «PROSCENIUM» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

99.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «THEATRE DU GAI-SAVOIR» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

100.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «UNION CULTURELLE WALLONNE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

101.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «FESTIVAL VOIX DE FEMMES» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2013

102.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «CENTRE CULTUREL COMMUNAUTAIRE DE GLAIN » de fournir les compte, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

103.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «MAISON DE LA SCIENCE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

104.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «NOUVELLE ETUVE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

105.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «MAISON DE LA METALLURGIE ET DE L'INDUSTRIE DE LIEGE - CENTRE DE CULTURE TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

106.

Décide :

- d'exonérer l'Association «SOCIETE DE LANGUE ET DE LITTERATURE WALLONNES» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite Association pour l'année 2013.

107.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «L'AQUILONE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'organisation de l'appel à projet 2013 dans le domaine interculturel et de lutte contre les intolérances.

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2013

108.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «CENTRE DE JEUNESSE DU QUARTIER DE L'OUEST» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'organisation de l'appel à projet 2013 dans le domaine interculturel et de lutte contre les intolérances.

109.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «NOVINYO» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'organisation de l'appel à projet 2013 dans le domaine interculturel et de lutte contre les intolérances.

110.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ASSOCIATION DES ECOLES DE DEVOIRS EN PROVINCE DE LIEGE - AEDL» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'organisation de l'appel à projet 2013 dans le domaine interculturel et de lutte contre les intolérances.

111.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «CENTRE CULTUREL ARMENIEN ARAKS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'organisation de l'appel à projet 2013 dans le domaine interculturel et de lutte contre les intolérances.

112.

Décide d'octroyer une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L. «AUTOUR DE L'ECOLE» pour l'année 2013, pour l'organisation du projet FIPI.

113.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «MARIA-NA-J TOGO» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe opérateur à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013, pour l'organisation du projet «un moulin pour la vie» dans le village de Tchassou-

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2013

Condji.

114.

Décide :

- d'exonérer l'Association de fait «OUVERTURE NORD SUD» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe opérateur à ladite Association de fait pour l'année 2013, pour l'organisation du projet «création d'une école nomade».

115.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «MAISON DE LA LAICITE DE LIEGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

116.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «IDENTITE AMERIQUE INDIENNE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

117.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «POINT D'APPUI, SERVICE D'AIDE AUX PERSONNES SANS PAPIERS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

118.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ENAIP EN PAYS DE LIEGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

119.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires en ce qui concerne l'engagement pour la cotisation annuelle 2013 et le droit d'entrée unique à l'ASBL « G.S.1. BELGIUM & LUXEMBOURG ».

120.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires en ce qui concerne l'engagement relatif au forfait sonorisation, au prêt de matériel et à l'intervention d'un régisseur pour l'évènement « Tous dans le même bateau » du 2 au 9 juillet 2013 au Port des Marcachous, quai Van Beneden à Liège.

121.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant, le dépassement des douzièmes provisoires en ce qui concerne l'engagement relatif au spectacle pour enfants le dimanche 7 juillet 2013 dans le cadre de l'évènement « Tous dans le même bateau » du 2 au 9 juillet 2013 au Port des Marcachous, quai Van Beneden à Liège.

122.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant, le dépassement des douzièmes provisoires en ce qui concerne l'engagement relatif à une animation musicale pour l'après-midi des seniors programmée lors des festivités du 15 août 2013, rue Raes-de-Heers en Outremeuse.

123.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant, le dépassement des douzièmes provisoires en ce qui concerne l'engagement relatif à l'animation musicale pour l'après-midi des seniors programmée lors des festivités du 14 août 2013, rue Raes-de-Heers en Outremeuse.

124.

Ratifie la décision du Collège communal du 5 juillet 2013 autorisant, le dépassement des douzièmes provisoires en ce qui concerne l'engagement relatif aux droits d'auteurs pour les deux animations musicales programmées pour les seniors lors des des festivités des 14 et 15 août 2013.

125.

Décide d'octroyer une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L. « CENTRALE DE SERVICES A DOMICILE » - RESEAU SOLIDARIS, pour le mois de janvier 2013, en vue d'organiser le fonctionnement des Services liégeois d'aides familiales agréés par la Région wallonne sur le territoire de la Ville de Liège.

126.

Décide d'octroyer une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L.
« CENTRALE DE SERVICES A DOMICILE » - RESEAU SOLIDARIS, pour le mois de février 2013, en vue d'organiser le fonctionnement des Services liégeois d'aides familiales agréés par la Région wallonne sur le territoire de la Ville de Liège.

127.

Décide d'octroyer une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L.
« CENTRALE DE SERVICES A DOMICILE » - RESEAU SOLIDARIS, pour le mois de mars 2013, en vue d'organiser le fonctionnement des Services liégeois d'aides familiales agréés par la Région wallonne sur le territoire de la Ville.

128.

Décide d'octroyer une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L.
« CENTRALE DE SERVICES A DOMICILE » - RESEAU SOLIDARIS, pour le mois d'avril 2013, en vue d'organiser le fonctionnement des Services liégeois d'aides familiales agréés par la Région wallonne sur le territoire de la Ville.

129.

Décide d'octroyer une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L.
« CENTRALE DE SERVICES A DOMICILE » - RESEAU SOLIDARIS, pour le mois de mai 2013, en vue d'organiser le fonctionnement des Services liégeois d'aides familiales agréés par la Région wallonne sur le territoire de la Ville de Liège.

130.

Décide d'octroyer une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L.
« CENTRALE DE SERVICES A DOMICILE » - RESEAU SOLIDARIS, pour le mois de juin 2013, en vue d'organiser le fonctionnement des Services liégeois d'aides familiales agréés par la Région wallonne sur le territoire de la Ville de Liège.

131.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. "CENTRE D'ACTION CULTURELLE POUR LES HANDICAPÉS MENTAUX" - en abrégé "CREAHM", sise 6 (3e étage) quai Saint-Léonard à 4000 LIEGE, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2013.

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2013

132.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. "SOLIDARCITE", de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2013.

133.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. "CLUB ANDRE BAILLON", de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2013

134.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. "MOBILIS ASSISTANCE", de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2013.

135.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. "CENTRE D'ANIMATION PAROISSIALE", de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2013.

136.

Décide :

- d'exonérer- d'exonérer l'A.S.B.L. "C'EST TASSE ET CHOUETTE", de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2013.

137.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. "SIMILES WALLONIE ASBL", de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2013.

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2013

138.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. "ALTEO ASBL", pour la Section Bressoux-Droixhe, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention
- d'octroyer une subvention directe classique à la Section Bressoux-Droixhe de ladite association d'un montant pour l'année 2013.

139.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. "ROULE TA BOSSE", de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2013.

140.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. "LIGUE DU COIN DE TERRE ET DU FOYER – SOCIETE ROYALE – SECTION DE BRESSOUX", sise 1A avenue Brigade Piron à 4020 LIEGE, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2013.

141.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. "1 TOIT 2 AGES", sise 16 rue Sneessens à 1040 ETTERBEEK, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2013.

142.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. "CAP MIGRANTS", sise 98 rue de Fétille à 4020 LIEGE, de fournir JCO/05/107 les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2013.

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2013

143.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. "SUR'CITE", CENTRE SOCIOCULTUREL DES SOURDS ET MALENTENDANTS DE LIEGE, sise 2 rue Waleffe à 4000 LIEGE, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2013.

144.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. "FEDERATION FRANCOPHONE DES SOURDS DE BELGIQUE", sise 11A/4 rue Van Eyck à 1050 BRUXELLES, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2013.

145.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. "LA PORTE OUVERTE - LIEGE ACCUEIL", sise 8 rue Saint-Denis à 4000 LIEGE, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2013.

146.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. "MOUVEMENT PERSONNE D'ABORD", sise 8 rue des Minières à 4800 VERVIERS, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2013.

147.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. "ASSOCIATION FRANCOPHONE D'AIDE AUX HANDICAPES MENTAUX", sise 24 avenue Albert Giraud à 1030 BRUXELLES, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association pour la Section de Liège pour l'année 2013.

148.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. "MOUVEMENT BELGE POUR L'EGALITE PARENTALE", sise 34 rue Laurent de Koninck à 4000 LIEGE, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2013.

149.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. "FORMATION AUTONOMIE DES PERSONNES DU TROISIEME AGE ET DES PERSONNES HANDICAPEES", sise 18 rue des Campanules à 4102 SERAING, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2013.

150.

Décide d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. "CALIF - FORMATION DE FORMATEURS", sise 67 rue des Maraîchers à 4020 LIEGE pour l'année 2013.

151.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. "CONFRATERNITE SAINT-NICOLAS DE LIEGE", sise 460/21 rue Vivegnis à 4000 LIEGE, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2013.

152.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. "SURDIMOBIL", sise 2 rue Waleffe à 4020 LIEGE, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2013.

153.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. "ASSISTANCE A L'ENFANCE", sise 34 rue Surllet à 4020 LIEGE, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention;

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2013

- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2013.

154.

Décide d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. "VOYAGES ET ANIMATIONS", sise 5 (7e étage) en Potièrue à 4000 LIEGE pour l'année 2013.

AJOURNE

155.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. "MICROSTART SUPPORT", sise 9 place Bethléem à 1060 BRUXELLES, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2013.

AJOURNE

156.

Décide d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. "TELE-SERVICE LIEGE", sise 66 rue Basse-Wez à 4020 LIEGE pour l'année 2013.

AJOURNE

157.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. "PLATE-FORME SORTANTS DE PRISON", sise 25 rue de l'Evêché à 4000 LIEGE, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2013.

AJOURNE

158.

Décide d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. "BANQUE ALIMENTAIRE DE LA PROVINCE DE LIEGE", sise 33 rue de la Gare à 4102 SERAING, pour l'année 2013.

AJOURNE

159.

Décide :

- de retirer sa décision du 25 mars 2013 (point n° 50) approuvant le texte de la convention à conclure entre la SCRL "LE FONDS DU LOGEMENT DES FAMILLES NOMBREUSES DE WALLONIE" et la Ville, relative à un mandat de gestion portant sur un immeuble appartenant à ladite S.C.R.L. concédé à la Ville, en vue de faciliter les missions communales d'hébergement

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2013

lors de situation en urgence ;
- d'approuver le texte modifié de la convention.

160.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant, le dépassement des douzièmes provisoires en ce qui concerne l'engagement relatif à douze cours d'Aromathérapie.

AJOURNE

161.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant, le dépassement des douzièmes provisoires en ce qui concerne relatif à trente-huit cours de gymnastique douce.

AJOURNE

162.

Décide d'approuver l'avenant n°3 au contrat relatif à la dosimétrie externe du personnel du Service de Promotion de la Santé à l'Ecole (P.S.E.) conclu avec l'Université de Liège.

163.

Ratifie la décision du Collège autorisant, le dépassement des douzièmes provisoires, pour l'engagement relatif aux transports des enfants durant les classes de vacances de juillet et d'août 2013.

164.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée justifiée sans publicité, ayant pour objet la mise à disposition d'auditoires destinés aux étudiants de la Haute École de la Ville de Liège, prenant cours à partir de la date d'envoi de la notification de l'approbation de son offre au prestataire de services adjudicataire, et au plus tôt, à partir du 01.10.2013 jusqu'au 30.06.2014 – adopte le cahier spécial des charges.

165.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable sur simple facture acceptée, ayant pour objet l'acquisition d'un appareil combiné d'insolation pour cadres de sérigraphie destiné à l'ESAL.

166.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable sur simple facture acceptée, ayant pour objet l'acquisition d'une double-cuve avec égouttoir à droite et d'une douchette et robinet destinés à l'IRHOV secondaire.

167.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable sur simple facture acceptée, ayant pour objet l'acquisition de matériel audio professionnel réparti en sept lots, destiné à l'ESAL.

168.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable sur simple facture acceptée, ayant pour objet l'acquisition d'un audiomètre clinique portable complet destiné au service PSE.

169.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet l'acquisition de matériel pour la construction automobile, réparti en trois lots, destiné au Centre d'enseignement secondaire "Léon Mignon", au Centre d'Education et de Formation en Alternance et à la catégorie technologique de la Haute Ecole – adopte le cahier spécial des charges.

170.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet l'acquisition de matériel de coiffure et d'esthétique, réparti en onze lots, destiné à l'École de Coiffure et de Bio-esthétique et à l'Institut de Techniques Artisanales – adopte le cahier spécial des charges.

171.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet l'acquisition de matériel horticole, réparti en cinq lots, destiné au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance et à l'EFC Justin Bloom – adopte le cahier spécial des charges.

AJOURNE

172.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet l'acquisition de matériel horeca, réparti en 22 lots, destiné à divers établissements de l'enseignement communal – adopte le cahier spécial des charges.

173.

Adopte la nouvelle version du règlement général des études et des examens de la Haute Ecole de la Ville de Liège pour le type court.

174.

Adopte le Règlement Général des Etudes et des Examens de la Haute Ecole de la Ville de Liège de bachelier en traduction-interprétation organisé conjointement par l'Université de Liège et la Haute Ecole de la Ville de Liège pour l'année académique 2013-2014.

175.

Adopte la convention entre la Haute Ecole de la Ville de Liège et la Haute Ecole de la Province de Liège relative aux formations co-organisées.

176.

Adopte le nouveau règlement particulier des études de l'Ecole Supérieure des Arts.

177.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « ACTION SOCIALE AU BERNALMONT », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L..

AJOURNE

178.

Décide d'exonérer L'A.S.B.L. « LA TCHICASS », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention directe classique à ladite A.S.B.L..

AJOURNE

179.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « LA MARGUERITE – MAISON DE QUARTIER », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe classique à ladite A.S.B.L..

AJOURNE

180.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE ET SCOLAIRE (G.A.S.S.) », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe classique à ladite A.S.B.L..

AJOURNE

181.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « CENTRE DE PROMOTION HUMAINE - CLUB DE JEUNESSE DU NORD - LA BIBI (C.E.C.) », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention directe classique à ladite A.S.B.L..

AJOURNE

182.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « LE JARDIN DES ENFANTS – JDE », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe classique à ladite A.S.B.L.

AJOURNE

183.

Décide d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. « LA FERME DES ENFANTS – CENTRE NATURE DE LIEGE ».

AJOURNE

184.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « MAISON BLANCHE DE GLAIN – MAISON DE QUARTIER », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe classique à ladite A.S.B.L..

AJOURNE

185.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « ECLAT DE RIRE – EDR », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe classique à ladite A.S.B.L..

AJOURNE

186.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « LES MARMOTS », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention directe classique à ladite A.S.B.L..

AJOURNE

187.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « LA MARELLE », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe classique à ladite A.S.B.L..

AJOURNE

188.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « LATITUDE JEUNES – RESEAU SOLIDARIS PROVINCE DE LIEGE », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe classique à ladite A.S.B.L..

AJOURNE

189.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « LUDOTHEQUE ADAPTEE LE TOURBILLON », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe classique à ladite A.S.B.L..

AJOURNE

190.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « ASSOCIATION DES ECOLES DE DEVOIRS EN PROVINCE DE LIEGE (A.E.D.L.) », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe classique à ladite A.S.B.L..

AJOURNE

191.

Décide de procéder aux commandes des missions de coordination de sécurité-santé relatives à l'exercice 2013, relatives au marché « stock » d'une durée déterminée de 4 ans pour la coordination de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles du Service des Bâtiments communaux (missions de coordination-projet et de coordination-réalisation).

192.

Décide d'exécuter les travaux de mise en conformité des installations électriques suite aux rapports d'organisme agréé CIB dans divers bâtiments de l'Instruction Publique dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux d'électricité et de mise en conformité électrique à effectuer dans des bâtiments communaux (groupe scolaire du Thier-à-Liège, bd Ernest Solvay 246 à 4000 LIEGE, groupe scolaire Xhovémont II, bd Léon Philippet 7 à 4000 LIEGE, groupe scolaire Laveu, rue du Laveu 52 à 4000 LIEGE)

193.

Décide d'exécuter les travaux de mise en conformité des installations électriques suite aux rapports d'organisme agréé CIB à effectuer dans divers bâtiments communaux, réalisés dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux d'électricité et de mise en conformité électrique :

- Groupe scolaire du Perron et consultations des nourrissons, rue du Perron 126 à 4000 SCLESSIN
- Plaine des Sports de Cointe et conciergerie, bd Gustave Kleyer 50 à 4000 LIEGE
- Groupe scolaire Burenville et mini-crèche et conciergerie, rue Burenville 46 à 4000 LIEGE
- Groupe scolaire des Rivageois et bibliothèque, rue des Rivageois 17 à 4000 LIEGE
- Groupe scolaire Botanique I et conciergerie, rue du Jardin Botanique 25 à 4000 LIEGE

194.

Décide d'exécuter les travaux placement de parlophones dans divers bâtiments scolaires dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux d'électricité et de mise en conformité électrique :

- Centre P.M.S. III, rue Beeckman 29 à 4000 LIEGE
- Ecole V. Heuskin – Annexe du Groupe Scolaire Chênée, rue Fraîche 14 à 4032 CHENEE
- Groupe scolaire de Waroux, rue de Waroux 12 à 4000 LIEGE
- Implantation des Erables – Annexe Groupe Scolaire Naniot, rue Longue 46 à 4000 LIEGE
- Groupe scolaire Botanique I, rue du Jardin Botanique 25 à 4000 LIEGE

195.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour le remplacement des hydrants et des tuyauteries d'alimentation au Théâtre du Trianon, rue Surllet 20, 4020 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges.

196.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour le placement d'un vidéoparlophone à la crèche de Droixhe, rue Hector Chainaye, 2 à 4020 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges.

197.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la sécurisation des accès au groupe scolaire Bois-de-Breux, rue de Herve 320 à 4030 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges.

198.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la démolition sans reconstruction du bâtiment du club de pensionnés Vieux Puits, place du Vieux Puits à 4032 LIEGE (Chênée) - adopte le cahier spécial des charges.

199.

Décide d'exécuter les travaux de mise en conformité des installations électriques (1^{ère} phase) au groupe scolaire Brigade Piron, avenue Brigade Piron 1 à 4020 BRESSOUX dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux d'électricité et de mise en conformité électrique à effectuer dans des bâtiments communaux.

200.

Décide d'exécuter divers travaux d'électricité à l'école de Beauvoir, rue Sainte-Marguerite 114 à 4000 LIEGE dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux d'électricité et de mise en conformité électrique à effectuer dans des bâtiments communaux.

201.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité (constaté sur simple facture acceptée), pour les travaux d'extension du système de détection incendie à la crèche de Droixhe, rue Hector Chainaye, 2 à 4020 LIEGE.

202.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la mise en conformité de la chaufferie au terrain de football Espanola, rue de Herve, 132 à 4030 GRIVEGNEE – adopte le cahier spécial des charges.

203.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour le remplacement de tuyauteries en plomb au presbytère Saint-Pholien, rue du Pâquier, 17 à 4020 LIEGE et au presbytère Saint-Remacle, rue d'Amercoeur, 20 à 4020 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges.

204.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour remplacement du disjoncteur HT dans la cabine Saint-Georges à l'Ilot Saint-Georges, en Féronstrée 86 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges.

205.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour les travaux de mise en conformité prévention incendie : compartimentage RF des cages d'escalier au Centre Culturel CC3 et bibliothèque de Chênee, rue de l'Eglise 60 à 4032 CHENEE - adopte le cahier spécial des charges.

206.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour les travaux de prévention incendie à l'Annexe Hôtellerie Navette - Troclet, rue Troclet 4 à 4000 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges.

207.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour le remplacement de tuyauteries de chauffage vétustes à la plaine des sports de Cointe, boulevard Kleyer 50 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges.

208.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour l'étanchéisation des terrasses du CEFA et à la remise en état de ce local à l'ICET d'horticulture, rue de l'Espérance 62 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges.

209.

Décide de passer un marché par voie de procédure négociée sans publicité pour le rafraîchissement d'un local de psychomotricité au jardin d'enfants, rue Longue 46, 4000 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges.

210.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité (constaté sur simple facture acceptée), pour les travaux d'extension du système de détection incendie à la Crèche des Franchimontois, rue des Franchimontois, 4A à 4000 LIEGE.

211.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la réalisation de travaux de prévention incendie, de mise aux normes ONE et de sécurisation d'accès (en 2 tranches) à la Crèche Elisabeth, rue Rouleau, 24 à 4020 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges

212.

Décide de passer un marché par procédure négociée constaté sur simple facture acceptée pour le remplacement de la production d'eau chaude côté cuisine à la crèche Elisabeth, rue Rouleau 24 à 4020 LIEGE.

213.

Décide de passer un marché par voie de procédure négociée sans publicité pour le remplacement des portes d'accès à la mini-crèche, rue Saint-Laurent 186, 4000 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges.

214.

Décide de passer un marché par voie de procédure négociée sans publicité pour le remplacement de la tuyauterie gaz enterrée à l'IRHOV, rue Monulphe 80, 4000 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges.

215.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour le remplacement de la canalisation d'adduction d'eau en plomb au groupe scolaire Morinval, rue des Vignerons, 1-3 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges.

216.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour les travaux d'interventions de sécurité aux installations dans les cabines Haute Tension suite au rapports CIB dans divers bâtiments communaux et scolaires en deux phases – adopte le cahier spécial des charges.

217.

Décide de passer un marché par voie d'adjudication ouverte pour la réalisation des travaux d'extension du réseau de fibres optiques dans divers bâtiments communaux – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adopte le cahier spécial des charges.

218.

Décide de passer un marché par voie d'adjudication ouverte pour la réalisation des travaux d'aménagement des abords à la maison des jeunes de Bressoux-Droixhe, rue du Moulin 244 à 4020 LIEGE – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adopte le cahier spécial des charges – sollicite des subsides du P.F.G.V. (Plan Fédéral des Grandes Villes).

219.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier concernant la fourniture, le placement et le raccordement de luminaires aux abords du Palais de Justice et de ses extensions à 4000 LIEGE.

220.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de la réfection du Degré des Artisans (4030 GRIVEGNEE).

221.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier de création urgente de deux nouvelles chambres de visite dans le Thier de la fontaine (4000 LIEGE).

222.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier de réparation urgente de l'égout sis rue Jean Jaurès (4020 JUPILLE-SUR-MEUSE).

223.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable, pour la mise en conformité de dispositifs surélevés, rue de la Révision à 4032 LIEGE – approuve le cahier spécial des charges.

224.

Décide de confier à l'Intercommunale Interminosane en sa qualité de centrale de marchés, les travaux de déplacement du coffret électrique sis rue Saint-Paul, 23 à 4000 LIEGE vers les numéros 27 et 29 de la même rue.

225.

Décide d'approuver le principe de l'exécution des travaux d'aménagement d'un trottoir face place Xavier Neujean à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché « stock » de travaux de voirie (en chaussées et en trottoirs) et travaux d'intérêt public de même nature d'une durée déterminée prenant cours le lendemain de la notification, à l'entrepreneur adjudicataire, de l'approbation de son offre et se terminant le 31 décembre 2013.

226.

Décide de passer un marché par procédure négociée constaté par simple facture acceptée pour l'acquisition d'un prisme Multitrack compatible avec la station totale S6 Trimble.

227.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un fournisseur en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de la facture suivante relatif à une commande de fournitures de dalles en caoutchouc pour sols au bénéfice du service de la Maintenance des Espaces Publics relevant du Département des travaux.

228.

Décide de fixer les besoins de la Ville en produits de déneigement pour l'hiver 2013-2014 - approuve le texte de la convention transmis par la Province de Liège et reprenant les obligations et responsabilités des différentes parties dans le cadre de l'exécution de ce marché et de la gestion des stocks afin de disposer d'un stock de fondants chimiques suffisant en vue d'affronter les périodes hivernales.

229.

Décide de procéder à la vente de véhicules déclassés destinés à la démolition ou pour pièces de rechange en cinq lots – adopte le cahier des charges appelé à régir ladite vente.

230.

Décide d'admettre la décision prise en urgence par le Collège communal, de

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2013

pourvoir à la dépense nécessaire, pour l'enlèvement et la prise en charge de défunts sur la voie publique, sur tout le territoire de la Ville

231.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour des travaux d'aménagement des locaux au cimetière de Robermont, rue de Herve, 46 à 4020 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges.

232.

Décide de passer un marché par procédure négociée, sans publicité, pour l'acquisition et la pose de panneaux signalétiques et de bancs, destinés au cimetière de Sainte-Walburge – adopte le cahier spécial des charges.

233.

Décide d'approuver, sans enquête publique, la dénomination « Cour du Général POBLETE » à la voirie en cul de sac située entre le n° 22 et 34 de la rue Dony. Cette nouvelle voirie possède 1 accès entre le n° 22 et le n° 34 de la rue Dony.

234.

Décide d'approuver, sans enquête publique, la dénomination « Clos du Vieux bure » à la voirie qui dessert le lotissement mis en oeuvre rue du Ventilateur entre les n° 16 et 22. Cette nouvelle voirie possède 1 accès, rue du Ventilateur entre les n° 16 et 22.

235.

Approuve les statuts de l'A.S.B.L. "LIEGE, VILLE SANTE" en voie de constitution ayant pour objet d'œuvrer à la promotion de la santé auprès des citoyens liégeois.

236.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « CENTRE DE JEUNES ET DE QUARTIER – LA BICOQUE », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

237.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « CENTRE DE JEUNESSE DU QUARTIER DE L'OUEST », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe classique à ladite A.S.B.L., pour l'année 2013.

238.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « LES AUBERGES DE JEUNESSE (L.A.J.) », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe classique à ladite A.S.B.L., pour l'année 2013.

239.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « GROUPE D'ACTION POUR LE TERRAIN D'AVENTURES », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe classique à ladite A.S.B.L., pour l'année 2013.

240.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « FEDERATION DES MAISONS DE JEUNES EN BELGIQUE FRANCOPHONE », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe classique à ladite A.S.B.L., pour l'année 2013.

QUESTIONS ORALES

Entend une question orale de Mme Elisabeth FRAIPONT à propos de la proposition de la Batte comme Chef d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

Entend une question orale de Mme Elisabeth FRAIPONT à propos du timing des interdictions destinées aux tenanciers de café et aux restaurants ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une question orale de Mme Elisabeth FRAIPONT à propos du dossier de l'Eros Center ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une question orale de M. François SCHREUER à propos des Coteaux de la Citadelle ainsi que la réponse de Mme Maggy YERNA.

La séance est levée à 00h00'.

Le Directeur général adjoint,

Le Bourgmestre,

Serge MANTOVANI.

Willy DEMEYER.